

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du mercredi 24 juin 2026**

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 207 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Grégory ALLIONE - Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Romain AMARO - Thomas ARCAMONE - Philippe ARDHUIN - Patrick ARDIZZONI - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Lalia ATTAFF - Aurélien AUCLAIR - Gérard AUDIBERT - Dominique AUGEY - Stéphanie BAGNIS - Magali BAILLEUL - Mireille BALLETTI - Valérie BAQUE - Guy BARRET - Marie BATOUX - Thomas BATTESTI - Antoine BAUDINO - Laurent BELSOLA - Farida BENAOUA - Fabienne BENDAYAN - Nassera BENMARNIA - Marie BERMEJO - Rebecca BERNARDI - Eléonore BEZ - Kayané BIANCO-ROATTA - Eva-Pauline BONAN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Eric BOUILLÉ - Michel BOULAN - Nicolas BOULAND - Stéphanie BRAISE - Fabien BRAVI - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Joël CANICAVE - René-Francis CARPENTIER - Hugo CARTALLIER - Thibaut CHARPENTIER - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Eric CHEVALIER - Marie-Christine CIANNARELLA - Jean-David CIOT - Gilles COLLOMB - Flavie COLOMBO - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Renaud DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Pierre DHARREVILLE - Hélène DI VITA DANCHESI - Laurent DILLINGER - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Cédric DUDIEUZERE - Frédéric DURAND - Capucine EDOU - Joëlle FABRE - Léa FIMAT - Olivia FORTIN - Clément FREL-CAZENAVE - Lydia FRENTZEL - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Hélène GAILLARD - Pierre-Marie GANOZZI - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Audrey GATIAN - Jean-Louis GEIGER - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Anthony GONÇALVES - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Jean-Marc GRAFFEO - Martin GRAND-DUFAY - Hervé GRANIER - Anne-Marie GREGORI - Patrick GRIMALDI - Monique GRISETI - Jean-Christophe GROSSI - Hassan GUENFICI - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Yahya GÜNGÖRMEZ - Julien HAROUNYAN - Ahmed HEDDADI - Christophe HOCMARD - Nicolas HUE - Christophe HUGON - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Mohamed ITRISSO - Clara JABOULAY - Sophie JARDINOT - Didier JAU - Sophie JOISSAINS - Azad KAZANDJIAN - Sophie KERNEN - Amine KESSACI - Anthony KREHMEIER - Mirabelle LAMOUREUX - Lucas LANGOMAZINO - Candice LE TOURNEUR - Philippe LEANDRI - Michèle LEBAN - Sébastien LECCIA - Pascaline LÉCORCHÉ - Gisèle LELOUIS - Lionel LENEL - Céline LEVIEUX - Joël LEVI-VALENSI - Yoan LEVY - Christiane LEYDER - Maxime MARCHAND - Jérôme MARCILIAK - Patrick MARKARIAN - Juliette MASSON - Joëlle MELIN - Hervé MENCHON - Naïs MENGIN - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Martine MISTRAL-GUYL - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Catherine MOYEMONT GAILDRY - Ibrahim M'ZE - Jessy NAKACHE - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Cédric OROFINO - Nina PALOMBA - Romain PASTOR - Benoît PAYAN - Serge PEROTTINO - Stéphane PICHON - Mathieu PIETRI - Philippe PIGNON - Marie-Laurence POSTEAU - Fabrice POUSSARDIN - Robin PRÉTOT - Perrine PRIGENT - Aurélie QUINQUIS - Hedi RAMDANE - Magali RAMOS - Philippe RAZEYRE - Anne REYBAUD-DECROIX - Gwenaël RICHEROLLE - Olivier RIOULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Anne-Gaëlle RODEVILLE - Thomas ROLLER - Blaise ROSATO - Julien ROSSI - Hervé ROUAT - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Clara SALÉMEH - Mickael SALFATI - Giovanni SCHIPANI - Jean-Pierre SERRUS - Anne-Sophie SIDANI - Jean-Marc SIGNES - Romain SIMMARANO - Laurent SIMON - Emilia SINSOILLIEZ - Chahidati SOILIH - Jean-Pierre SQUILLARI - Hanifa TAGUELMINT - Nathalie TESSIER - Karim TOUCHE - Amapola VENTRON - Cécile VIGNES - Frédéric VIGOUROUX - Frédéric-H VIGOUROUX - Michel VINCENTEILLI - Katia YAKOUBI - David YTIER - Michaël ZAZOUN - Karima ZERKANI-RAYNAL - Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN.

Signé le 24 juin 2026  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 juin 2026  
Publié le 26 juin 2026

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Enda AMRAOUI représentée par Amine KESSACI - Samuel BEN-HAMOU représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Tina BIARD SANSONETTI représentée par Karim TOUCHE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Nassera BENMARNIA - Sarah COULOMB représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Brigitte DEVESA représentée par Sophie JOISSAINS - Sylvaine DI CARO représentée par Eric CHEVALIER - Ambrozio DOLFI représenté par Eric BOUILLÉ - Dimitri FARRO représenté par Yannick GUERIN - Emmanuel FOUQUART représenté par Marie BERMEJO - Jérôme GOUIRAN représenté par René-Francis CARPENTIER - Pierre HUGUET représenté par Audrey GATIAN - Aurélie LECAT représentée par Hervé ROUAT - Laurent LHARDIT représenté par Azad KAZANDJIAN - Mario MARTINET représenté par Magali RAMOS - Philippe MAURIZOT représenté par Robin PRÉTOT - Eric MERY représenté par Laure ROVERA - Serge MORI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Roland MOUREN représenté par Martine MISTRAL-GUYL - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Marc PENA représenté par Magali BAILLEUL - Jocelyne POMMIER représentée par Michel VINCENTELLI - Joëlle REYNAUD FIORILE représentée par Romain AMARO - Franck SANTOS représenté par Philippe RAZEYRE - Caroline SICARD représentée par Hugo CARTALLIER - Martine VASSAL représentée par Romain SIMMARANO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FAYSSAT - Michel LAN - Eric LE DISSES - Claude PICCIRILLO - Frédéric SZABO.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MARKARIAN représenté à 15h40 par Philippe CHARRIN - Michèle RUBIROLA représentée à 15h40 par Sophie CAMARD - Eric GARCIN représenté à 15h46 par Anne REYBAUD-DECROIX

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS à 15h46

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**AGRI-003-19429/26/CM**

**■ Renouveaulement de la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice du site Natura 2000 "Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban" et à la Présidence du Comité de pilotage pour la période 2027-2028**

162737

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La valeur écologique de la Chaîne de l'Etoile et du Massif du Garlaban est reconnue d'intérêt européen. Le site est inscrit au réseau écologique Natura 2000 en tant que zone spéciale de conservation (ZSC) pour la préservation des habitats naturels, de la faune (hors oiseaux) et la flore couvrant plus de 12 000 ha sur douze communes.

Depuis 2018, l'Etat a confié à la Métropole Aix-Marseille-Provence l'animation et la mise en œuvre du Document d'objectifs (DOCOB) qui fixe les orientations, le cadre d'intervention et les priorités d'actions pour la conservation de la faune, la flore et les habitats naturels du site.

Un Comité de pilotage (COPIL), composé de tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, dans la protection de la biodiversité de ce territoire, encadre la mise en œuvre de la démarche. Il est actuellement présidé par le représentant de la Présidence de la Métropole, tel que décidé par les élus membres.

Ainsi, plusieurs actions inscrites au DOCOB ont été conduites par la Métropole.

Parmi elles, l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel, notamment la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et des inventaires des oiseaux et des chauves-souris (chiroptères).

Les résultats de ces études contribuent également à la mobilisation des acteurs pour s'engager dans des mesures de gestion et de conservation favorables aux espèces faisant appel à des contrats Natura 2000 ou d'impulser des opérations de gestion. Ainsi, deux projets de mise en tranquillité de gîtes à chauves-souris ont vu le jour.

Pour encadrer le développement des activités de sports et de loisirs, un diagnostic des usages sur les sentiers au regard des enjeux de biodiversité a été réalisé. Il constitue un premier outil d'accompagnement pour les organisateurs de manifestations sportives et d'orientations à la mise en œuvre d'actions de restauration de sentiers pour limiter l'impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Prochainement, une Charte des manifestations sportives viendra compléter ce diagnostic. Enfin, une étude d'opportunité à la mise en protection réglementaire des secteurs à plus forts enjeux de conservation sera engagée sous la gouvernance du COPIL et des Maires.

Une convention cadre avec la Région fixe les modalités techniques et financières de la mission d'animation assurée par la Métropole. Elle permet notamment le recrutement d'un animateur Natura 2000 qui porte comme principales missions l'animation et la coordination des différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le document d'objectifs.

La période d'animation en cours arrive à échéance le 31 décembre 2026. Afin de prolonger l'implication de la Métropole dans la préservation de cet espace naturel à forte valeur patrimoniale et d'assurer la continuité des missions confiées, il convient de renouveler sa candidature aux fonctions de structure animatrice et de Présidence pour le site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile - Massif de Garlaban ».

Ce renouvellement de fonctions porte sur la période allant du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028, conformément au cadre de l'actuelle programmation européenne des fonds FEADER.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- La directive européenne 92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore », transposée en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets et circulaires correspondants, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi 3DS n° 2022-217 du 21 février 2022 pour la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestre ;
- L'arrêté ministériel du 16 février 2010 portant désignation du site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile – Massif de Garlaban » (FR 9301603) ;
- L'arrêté préfectoral du 31 juillet 2008 fixant la composition du comité de pilotage local Natura 2000 pour la « Chaîne de l'Etoile – Massif de Garlaban » ;
- L'arrêté préfectoral du 9 août 2007 portant approbation du document d'objectifs du dit-site Natura 2000 ;
- La délibération n°AGRI-001-14805/23/CM relative à la « candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que structure animatrice du site Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban » et à la Présidence du Comité de pilotage Natura 2000 » pour la période 2024 – 2026.

#### **Où il le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Qu'il convient de poursuivre l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban » (FR 9301603) menées depuis 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de préserver le patrimoine naturel de ce territoire.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est proposé de renouveler la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à la fonction de structure animatrice Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban » du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2028.

**Article 2 :**

Est proposé de renouveler la candidature de la Présidence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou de son représentant, à la présidence du Comité de pilotage Natura 2000 « Chaîne de l'Etoile – Massif du Garlaban », en tant que membre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué,  
Forêts et Paysages, Espaces naturels  
et Biodiversité, Archéologie

Philippe ARDHUIN